



Regroupement d'une assurance vie et d'une assurance maladies graves

# ASSURANCE VIE ET ASSURANCE MALADIES GRAVES REGROUPEMENT DE PRODUITS

La plupart des Canadiens savent que l'ajout d'une assurance vie à leur programme financier est essentiel. Mais saviez-vous que souscrire une assurance vie pourrait être insuffisant? Souffrir d'une maladie grave peut grandement affecter un plan financier.

## Saviez-vous que...



 **1 Canadien sur 2** développera un cancer au cours de sa vie<sup>1</sup>.



 **9 Canadiens sur 10** présentent au moins un facteur de risque de maladie cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral. **4 Canadiens sur 10** en présentent au moins 3<sup>2</sup>.

Un plan financier sensé devrait aussi comprendre une assurance maladies graves.

<sup>1</sup> Statistiques canadiennes sur le cancer 2017, Société canadienne du cancer

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, « Maladies du cœur – santé du cœur », [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladies-coeur-sante-coeur.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladies-coeur-sante-coeur.html)

## Regrouper de l'assurance vie et de l'assurance maladies graves en toute simplicité

À l'Empire Vie, il est aisé de regrouper de l'assurance vie et de l'assurance maladies graves en une seule police.



Pour une gestion facile, ajoutez un avenant Protection MG Plus à un régime temporaire de la Série Solution ou à une protection vie entière AssurMax ou Optimax Patrimoine, le tout dans une seule police.



L'Empire Vie renonce à la totalité des frais de police de la deuxième police lorsque vous l'ajoutez en avenant sur une police de base. Bien d'autres assureurs exigent l'établissement de polices distinctes et ne renoncent pas aux frais de police ou ne renoncent qu'à une partie des frais de police de la deuxième protection.

## Des primes hautement concurrentielles pour les solutions qui regroupent de l'assurance vie et de l'assurance maladies graves

L'Empire Vie contre cinq assureurs en tête dans le marché de l'assurance maladies graves\*

Assurance vie temporaire renouvelable de 450 000 \$ et assurance maladies graves de 60 000 \$

	 <b>Homme, 35, non-fumeur (prime mensuelle pour la période initiale)**</b>		 <b>Femme, 35, non-fumeuse (prime mensuelle pour la période initiale)**</b>	
	Temporaire 10 ans renouvelable de 450 000 \$	Temporaire 20 ans renouvelable de 450 000 \$	Temporaire 10 ans renouvelable de 450 000 \$	Temporaire 20 ans renouvelable de 450 000 \$
	+ assurance maladies graves T10 de 60 000 \$	+ assurance maladies graves T20 de 60 000 \$	+ assurance maladies graves T10 de 60 000 \$	+ assurance maladies graves T20 de 60 000 \$
<b>Empire Vie</b>	<b>45,25 \$</b>	<b>64,42 \$</b>	<b>40,01 \$</b>	<b>58,18 \$</b>
Assureur A	54,20 \$	s. o.	50,29 \$	s. o.
Assureur B	48,92 \$	63,21 \$	46,44 \$	56,86 \$
Assureur C	46,36 \$	66,95 \$	39,78 \$	60,13 \$
Assureur D	45,20 \$	60,19 \$	40,15 \$	53,06 \$
Assureur E	53,19 \$	s. o.	47,14 \$	s. o.

Communiquez avec votre directeur de comptes ou notre centre de ventes au 1 866 894-6182 pour en savoir plus sur la façon dont vos clients pourraient ne payer les frais de police que d'une seule police lorsqu'ils regroupent de l'assurance vie et de l'assurance maladies graves.

\* Selon le rapport sur les ventes d'assurance maladies graves individuelle, LIMRA, 2017. Les primes des cinq produits concurrents sont basées sur les soumissions obtenues des logiciels d'illustrations des assureurs le 9 mai 2018. Les cinq assureurs et leurs produits sont : Financière Sun Life, Temporaire Sun Life 10 et Assurance MG T10 (assureur A); Industrielle Alliance, Multiterme T10 et T20 (R & T) et avenant MG T10 et T20 (25 maladies graves) (assureur B); Manuvie, Temporaire Famille 10 et 20 et Chèque-vie T10 et T20 (assureur C); Assurance Desjardins, Temporaire 10 et 20 et Priorité santé T10 et T20 (assureur D); Canada-Vie, Simplicité privilégiée Temporaire 10 et PrioritéVie T10 (assureur E). Les primes initiales illustrées pour Solution 10, Solution 20, Protection MG 10 et Protection MG 20 sont en date du 26 juin 2018.

\*\* Primes mensuelles initiales des 10 premières années pour les produits T10 et des 20 premières années pour les produits T20.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca)

